

De l'exemplification dans les dictionnaires de langues africaines  
Le traitement de l'*eau* et d'autres notions.

Aliou MOHAMADOU\*

À un moment ou à un autre de son travail, l'auteur d'un dictionnaire se trouve forcément confronté au difficile problème de l'exemplification. Face à la diversité et à l'infinie variabilité du lexique, il doit en effet se déterminer — sur ce plan comme sur d'autres — de façon bien définie par rapport aux exigences de l'outil qu'il élabore et à l'attente de l'utilisateur potentiel à qui il destine théoriquement cet outil.

Le problème devient d'autant plus aigu qu'il s'agit de lexicographie africaine dont l'objet reste en règle générale la mise en rapport de deux idiomes fort éloignés, celui-là même que l'on décrit et une langue européenne. Dans cette perspective, une question très simple dans sa formulation mais néanmoins fondamentale, reste en permanence posée : quels exemples choisir et comment les traiter ? La question en implique elle-même deux autres, celles de savoir quel est le statut de l'exemple lexicographique et ce qu'il en est dans les dictionnaires bilingues, tout particulièrement lorsqu'ils s'appliquent à une langue africaine.

Nous voudrions discuter de la question en examinant notamment — et à titre d'exemple — une microstructure privilégiée, celle traitant de l'*eau* à travers différents dictionnaires. Ce choix repose sur le caractère primitif de cette notion et sur l'investissement qu'en ont nécessairement fait les langues, dans la mesure où il est difficile d'imaginer une société dans laquelle cette notion n'ait pas retenu l'attention.

Le concept de **notion** est à comprendre ici au sens culiolien de faisceau de propriétés physico-culturelles auxquelles renvoie l'énonciateur à travers différents termes linguistiques. Ces propriétés, qui sont des représentations culturellement filtrées, s'organisent autour d'un type permettant d'identifier les objets extralinguistiques réels ou imaginaires comme relevant à différents degrés d'une même réalité (Cf. CULIOLI A. 1990: 47-90). En visant le terme lexical «eau», l'étude ne s'intéresse donc à travers cette unité lexicale qu'à certaines représentations de la notion /être de l'eau/, celles qui correspondent au type (ce qui est «eau» par excellence) et qui existent à côté de bien d'autres représentations relevant de la frontière (ce qui relève de la notion à un certain degré, par ex. *rivière, lac, crues*, etc).

---

\* Professeur à l'Institut National Des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), membre de l'UMR 8135 du CNRS, Langage, Langues et Cultures d'Afrique noire (LLACAN). Adresse électronique : <[aliou.mohamadou@wanadoo.fr](mailto:aliou.mohamadou@wanadoo.fr)>

Cette notion et par conséquent les représentations linguistiques auxquelles elle a donné lieu varient certes de façon considérable selon les facteurs géographiques, climatiques, socioculturels et techniques ; mais, dans tous les cas, face à la question qui nous intéresse ici, on a affaire à un domaine d'expérience susceptible d'un degré d'investissement proportionnellement équivalent d'une langue à l'autre, et de ce fait, apte à servir de base à une comparaison valable de traitement en lexicographie.

Le parcours proposé commencera par une tentative de définition du statut de l'exemple et du rôle qu'il joue dans les dictionnaires généraux de langue en privilégiant le traitement réservé à l'unité lexicale de référence. Contrastivement à ces dictionnaires, nous examinerons ensuite le traitement de l'item dans les dictionnaires bilingues bidirectionnels et dans les ouvrages consacrés aux langues africaines. Étant nous-mêmes impliqués dans un projet de dictionnaire peul-français, nous présenterons à l'issue de cet examen, la démarche que nous cherchons à développer dans ce domaine<sup>1</sup>.

## 1. FORMES ET FONCTIONS DE L'EXEMPLE LEXICOGRAPHIQUE

### 1.1. L'exemple lexicographique : tentative de définition

En se situant à un niveau général, on s'accorde à voir à travers l'exemple lexicographique « un élément de la microstructure défini par deux caractères nécessaires et suffisants : (1) C'est un énoncé qui contient le mot-entrée. (2) Il est présenté de telle sorte qu'on le distingue comme mentionné à l'intérieur d'un texte en usage » (REY-DEBOVE J. 1971: 258). On trouve ainsi dans le *Grand Robert* (1970 t. II: 333) :

- (1) *L'eau éteint le feu.*
- (2) *L'eau gèle, se congèle à 0°, bout à 100°.*
- (3) *Animal, plante qui croît, vit dans l'eau, au bord de l'eau.*

Si le deuxième critère de cette définition — celui qui sous-entend un **traitement typographique et une présentation** qui distinguent l'exemple des autres éléments de la microstructure — ne semble pas poser de problème, il n'en va pas de même du premier. Tout d'abord, il est bien évident qu'il ne suffit pas à un énoncé, quoique grammaticalement bien formé et matériellement traité et présenté de façon spécifique, de comporter une occurrence du mot-entrée pour servir automatiquement d'exemple ; si l'on se place dans le cadre d'un dictionnaire général de langue, il sera difficile de ren-

---

1. Les abréviations suivantes seront utilisées : GR = *Le Grand Robert de la langue française* ; MS = microstructure ; ACC = accompli ; INACC = inaccompli.

contrer ces phrases telles quelles dans une microstructure traitant par exemple du « pain » en français :

- (4) *Pierre a acheté du pain à la boulangerie.*  
 (5) *Le singe a volé le pain.*

La non-pertinence de ces phrases en tant qu'exemples lexicographiques ne provient pas de leur banalité — encore que la phrase (5) ne soit pas tout à fait banale — car celles qui sont citées en (1) et (2) sont également, de ce point de vue, d'une grande platitude. Cette inadéquation résiderait plutôt dans leur **contenu propositionnel** et dans leurs **caractéristiques formelles**.

En effet, si les phrases (1) et (2) sont données en exemples par le lexicographe, c'est qu'elles manifestent des propriétés de l'*eau* — le fait d'*éteindre le feu* et le fait de changer d'état (*geler, bouillir*) lorsqu'elle est soumise à une certaine température — et que ces propriétés sont inhérentes à cette notion quelle qu'en soit l'occurrence. De même, à partir de (3), l'usager est en mesure de déduire facilement une autre caractéristique générale de la notion : son aptitude à constituer un *milieu de vie* pour *les animaux* ou *les plantes*. Et la déduction de l'ensemble de ces traits n'a été possible que parce que les phrases ont été formulées de telle sorte que le mot-entrée n'y renvoie pas à une occurrence singularisée par son contexte, ce qui aurait pu être le cas si l'on avait dit :

- (6) *C'est avec cette eau que j'ai éteint le feu.*  
 (7) *J'ai fait bouillir l'eau à 100°.*  
 (8) *Ces animaux, ces plantes vivent dans l'eau.*

Ce qui signifie en définitive que les traits qui sont mis en évidence à travers un exemple lexicographique n'ont de signification réelle que parce qu'ils ont une **portée générale**. Et dès lors qu'un énoncé comporte dans sa formulation un élément qui soit tel que l'occurrence de la notion représentée par le mot-entrée apparaisse comme une occurrence à part, l'énoncé perd son statut d'exemple<sup>2</sup>. C'est le cas en (6) et (8), en raison de la présence des démonstratifs qui, en pointant et en réidentifiant les occurrences représentées par les noms qui leur sont associés (*cette eau, ces animaux, ces plantes*), isolent les occurrences de leur classe pour en faire des objets linguistiques propres à la situation de l'énonciation dans laquelle ils ont été produits.

En (7), le même rôle est joué par l'article défini qui sert ici à flécher une occurrence (réidentification dans un énoncé d'une occurrence tenue pour acquise au moment de l'énoncé). En (4), c'est la formulation de l'exemple qui est plutôt en cause, à savoir le nom propre qui sert d'argument de départ

---

2. Dans certaines de ses fonctions (attestation d'un fait, illustration de trait grammatical, fonctions idéologique ou didactique) l'exemple peut échapper à ce critère (v. les paragraphes qui suivent).

au prédicat verbal, et secondairement le passé-composé qui présente ce procès comme un résultat ouvert par rapport à une situation donnée. Et il suffit de reformuler la phrase avec un sujet indéfini et un présent générique pour qu'elle acquière un statut d'exemple : *On achète du pain à la boulangerie*, ou mieux *acheter, chercher du pain à la boulangerie*.

La non-pertinence de la phrase (5) obéit, elle, à d'autres raisons qui sont d'**ordre extralinguistique et notionnel**. Dans les cas précédents en effet, le contenu propositionnel des énoncés manifeste chacun un trait caractéristique de la notion : < *éteindre le feu avec de l'eau* > ; < *animaux, plantes ; vivre dans l'eau* > ; < *faire bouillir l'eau à 100°* > ; < *acheter du pain à la boulangerie* >. Ce contenu est dès le départ exemplificateur, dans la mesure où il est en lui-même apte à qualifier l'item, c'est-à-dire à en indiquer une propriété, et seul est en cause le procédé à travers lequel il est actualisé. En (5), c'est bien au contraire le contenu propositionnel de l'énoncé lui-même qui est en cause, à savoir < *singe ; voler ; pain* > ; car, en tant que tel, il reste dans tous les cas notionnellement inapte à caractériser le *pain*, et quel que soit son mode d'actualisation, il ne servira pas d'exemple lexicographique à ce terme.

De là, on considérera donc l'exemple lexicographique comme une suite de termes, que celle-ci corresponde à un énoncé ou non, dans laquelle figure le mot-entrée et dont le contenu propositionnel est apte à manifester un ou plusieurs traits caractéristiques de ce mot en tant que terme participant usuellement de la représentation d'occurrences abstraites d'une notion.

## 1.2. Exemples cités et exemples forgés

Ainsi définis, les exemples se répartissent formellement en deux groupes selon leur **source** : les exemples **non référencés** ou exemples **forgés** d'une part, et les exemples **cités** d'autre part (PRUVOT J. 2006, 175-176). Les premiers sont le fait du lexicographe qui en garantit la validité en tant que locuteur natif ou en tant que sujet compétent, tout en s'appuyant sur des données réellement attestées (entendues ou manifestes à travers le corpus dont il dispose). Les seconds sont constitués par des énoncés qui proviennent en général d'un texte littéraire et qui, par un ou plusieurs traits, se distinguent particulièrement de la masse commune des données (REY A. 1992a). Ces citations sont alors mentionnées pour

« illustrer, soit un emploi (de préférence typique ou rare mais intéressant), soit une qualité stylistique, soit un contexte de pensée, soit simplement la présence d'un fait de langue remarquable — mot, sens, locution... » (REY A. 1992a: XXXVII).

Ex. (GR 1992 t. III: 707) :

- (9) — (...) je crois que l'eau sera un jour employée comme combustible, que l'hydrogène et l'oxygène, qui la constituent, utilisés isolément ou simultanément, fourniront une source de chaleur et de lumière inépuisable et d'une intensité que la houille ne saurait avoir.

J. VERNE, *L'Île mystérieuse*, t. II, p. 459

- (10) Le bruit, l'éclat de l'eau, sa blancheur transparente  
D'un voile de cristal alors peu différente.

La Fontaine, *Psyché*, I.

### 1.3. Les exemples phrastiques ou exemples étendus

Qu'ils soient forgés ou cités, les exemples sont susceptibles d'apparaître sous forme de **phrase entière** comprenant un ou plusieurs énoncés au sens courant de proposition.

Ces exemples phrastiques ou étendus, par opposition aux groupes de mots ou exemples abrégés que l'on verra plus loin, sont d'emploi fréquent avec les noms dont ils illustrent un **trait culturel**. En règle générale, il s'agit dans ce cas de « propositions formulées » pour renvoyer « à l'expérience culturelle des locuteurs » (DUBOIS J. et J. 1971: 88) :

« ainsi pour le **chat** : *le chat ronronne de plaisir quand on le caresse* (DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN). L'exemple implique certes une cooccurrence linguistique *chat-ronronner*, mais surtout un contexte culturel : l'animal domestique que l'on caresse. Il en est de même pour cet exemple de cheval : *le cheval est de plus en plus remplacé par des engins motorisés* (DFC) » (DUBOIS J. et C. 1971: 89).

Mais ce n'est là que l'une des fonctions des exemples étendus. De façon beaucoup plus large, ils servent à mettre en évidence les **caractéristiques sémantiques** du mot-entrée en tant que notion (illustration de l'un des traits pertinents propres au mot à l'intérieur d'une communauté linguistique, que ceux-ci soient culturels ou physiques). Ce qui nous semble important à souligner ici, c'est que, du point de vue morphosyntaxique, dans ces exemples, les termes lexicaux apparaissent sous une **forme générique** (Cf. *Supra* 1.1).

Il arrive cependant que les exemples, bien qu'ils soient étendus, ne manifestent pas ce marquage. Il peut s'agir dans ce cas d'une citation qui témoigne d'un **fait linguistique** rare, ou d'un exemple **forgé ou cité** qui illustre une caractéristique formelle du mot-entrée, comme le montre cet énoncé dont l'objet est de mettre en évidence le trait non comptable et discrétisable du mot anglais *furniture* (cité par AL-KASIMI A. M. 1983: 91) :

- (11) We bought three pieces of furniture — a table and two chairs.

Il peut s'agir en deuxième lieu d'un exemple ayant un caractère **didactique** ou même **militant**. Celui-ci traduit une **prise de position** du lexicographe qui cherche par le biais d'un énoncé dont le contenu s'applique en réalité à des cas isolés, à influencer l'utilisateur en lui suggérant une attitude à adopter ou un emploi ciblé qu'il estime indispensable à connaître. L'exemple que donnait le *Petit Larousse* dans ses éditions du début du siècle pour illustrer l'adverbe *gaiement*, *i.e. il marche gaiement à la mort*, obéit à ces préoccupations (DUBOIS J. et C. 1971: 54). De même, M.T.Z. KALONJI (1993: 194) signale un cas flagrant de cette prise de position, cas relevé dans le *Dictionnaire français-cilubà* de Mgr DE CLERCQ qui propose pour seul exemple du mot *actuel*, la collocation *péché actuel* qu'il traduit par *mpekato utudi tuenza petu* «le péché que nous commettons nous-mêmes en âme et conscience» et *mpekato wa muntu mena* «notre péché propre, individuel» :

«Ces énoncés lubà renvoient à la conception théologique chrétienne qui distingue le péché originel du péché actuel (véniel ou capital). Le lexicographe se complaît non tant à illustrer les traduisants réels de *actuel* en *cilubà*, mais l'expression théologique qu'est le *péché actuel*, encore que celle-ci ne soit pas explicitement donnée pour telle dans le dictionnaire» (KALONJI M.T.Z. 1993: 194).

#### 1.4. Les groupes de mots ou exemples abrégés

Malgré l'importance de leurs fonctions, les exemples étendus, cités ou forgés, ne représentent statistiquement qu'une faible proportion parmi les exemples figurant à l'intérieur des microstructures. Dans bien des cas en effet, ce sont des **groupes de mots**, habituellement non référencés, résultant d'énoncés «traités et simplifiés, réduits à ceux de leurs éléments pertinents dans la description» (REY A. 1992a: XXXVI). Ils sont donnés sous forme de syntagmes dans lesquels le mot-entrée s'associe avec différentes unités lexicales, directement ou indirectement au moyen de marqueurs (notamment les connecteurs) : syntagmes complétifs ; syntagmes qualificatifs ; syntagmes verbaux, etc. On a donc affaire dans ces cas à des **paradigmes ouverts**. Concernant par exemple un nom, le lexicographe s'intéressera aussi bien aux agencements dans lesquels l'occurrence du mot-entrée est suivie par un terme qualificatif qu'à ceux dans lesquels cette occurrence est complétée par un nom, ou à l'inverse, à ceux dans lesquels elle sert de complétant.

Parmi cette masse considérable de données, il est utile de distinguer, d'après A. REY (1992a: XXXV-XXXVIII) : (a) les **suites de mots modifiables** d'une part (b) et les **suites de mots intangibles** d'autre part.

#### 1.4.1. Les suites de mots modifiables

Elles se rencontrent de façon privilégiée avec les verbes, les adjectifs et les adverbes (DUBOIS J. et C. 1971: 88-89). On trouve ainsi sous *boire* (GR 1992 t. II: 47, MS «boire») :

- (11) *Boire de l'eau, du vin, du lait, du café, une tisane, une liqueur. [...] Un liquide bon à boire. [...]. Boire un canon, une coupe, une chope, une chopine, une pinte, un pot, une rasade, un verre, un petit verre [...].*

À travers cette formulation, le lexicographe indique à l'utilisateur, compte tenu de la compétence linguistique que celui-ci doit avoir — et dont le seuil est nécessairement prédéfini — un certain nombre de choix : (a) possibilité d'actualiser un syntagme verbal en lui adjoignant un ou plusieurs arguments supplémentaires ; emploi d'un syntagme verbal en tant qu'argument dans d'autres relations (infinitif sujet par exemple) ; (b) possibilité de construire des énoncés attributifs pour les syntagmes adjectivaux (*être, devenir, demeurer claire* en parlant de *l'eau*) ou de qualifier les arguments d'un procès (*une eau claire + V ; SV + une eau claire...*) Et malgré l'apparence, bien qu'il ne mentionne que des groupes de mots, le lexicographe donne en réalité sous cette forme davantage d'informations sur les emplois du mot-entrée, car il fournit par ce biais une **lexis** — au sens culiolien du terme — permettant de générer un nombre considérable de relations prédicatives (CULIOLI A. 1990: 49).

Ces groupes de mots se caractérisent par la **commutativité des éléments** qui les constituent avec d'autres unités, dans une opération dont le résultat ne sera qu'une **précision de sens** du mot-entrée à l'intérieur du paradigme que l'on définit. Ex. :

- (12) *eau claire,*  
*limpide,*  
*transparente,*  
*froide,*  
*tiède,*  
*chaude,*  
*bouillante,*  
  
*eau minérale,*  
*eau gazeuse,*  
*eau lourde,*  
  
*eaux fortes,*  
*eaux thermales,*  
  
*eau de source,*  
*de roche,*  
*de fusion des neiges,*  
*des glaciers*

*cours d'eau,*  
*flaque d'eau,*  
*goutte d'eau,*  
*chute d'eau,*  
*trombe d'eau*

On compte parmi ces formations de nombreux **composés nominaux** et des **locutions verbales** « analytiques » (LEROT J. 1993: 359-373 ; REY A. 1990: X). Les premiers sont en règle générale des termes de désignation formés de plusieurs unités autonomes et renvoyant à une propriété qui, tout en relevant du domaine de l'un des constituants du syntagme, se distingue néanmoins des autres propriétés du même domaine de façon significative.

Soit par exemple les adjectifs *claire* et *minérale* dans *eau claire* et *eau minérale*. À partir du premier syntagme, l'usager est à même de déduire les relations suivantes :

- (13) *c'est une eau* peu claire  
*c'est une eau* très claire,  
*l'eau* n'était pas claire.

Le fait de marquer ainsi le degré de l'adjectif ou de négativer la qualité qu'il représente à travers un énoncé attributif ne sont pas possibles avec le second syntagme sans en détruire le sens — à supposer que les relations que l'on obtient soient valides :

- |      |                                      |                                                                           |
|------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| (14) | AU LIEU DE                           | ON AURA PLUTOT                                                            |
|      | <i>*c'est une eau</i> peu minérale   | <i>c'est une eau</i> minérale<br><i>de faible teneur en sels minéraux</i> |
|      | <i>*c'est une eau</i> très minérale, | <i>c'est une eau</i> minérale<br><i>de forte teneur en sels minéraux</i>  |
|      | <i>*l'eau</i> n'était pas minérale   | <i>ce n'était pas de l'eau</i> minérale                                   |

Et ce fonctionnement « en bloc » du syntagme correspond à un ordre des choses qui relève plutôt du plan sémantique, car l'expression désigne un concept, en l'occurrence un produit commercial courant : on peut *vendre, acheter de l'eau minérale, choisir une eau minérale parmi d'autres*, etc. autant de faits qui ne sont pas envisageables avec *l'eau claire*. On a donc affaire dans un cas à un composé (*eau minérale*) et dans l'autre à un simple syntagme qualificatif (*eau claire*). De même, *eau dure, eaux fortes...* sont des composés.

Le sens que véhicule un composé est en principe évident pour les usagers natifs d'une langue. S'il arrive qu'il ne le soit pas, ou que le lexicographe estime qu'il est nécessaire d'intervenir, ce sens est précisé par une paraphrase ; cas d'*eau douce* dans cette série d'exemples, explicité par « eau des rivières, des lacs... » (GR 1992 t. III: 707) :

- (15) « (...) *Eau froide, chaude, tiède, bouillante. Eau douce, eau des rivières, des lacs (opposé à eau salée, de mer)* ».

Dans tous les cas, les composés dont la «structure sémantique est opaque» ou «partiellement opaque»<sup>3</sup> doivent être traités de cette façon, à moins de les considérer comme des composés devant faire l'objet d'un article à part.

Quant aux **locutions verbales analytiques**, ce sont des syntagmes verbaux ayant les caractéristiques des composés et qui sont formés de **verbes support** associés à des noms pour marquer en français par exemple (LEROT J. 1993: 367-373) : (a) une valeur causative (*mettre, donner*), (b) l'une des phases d'un procès (*arriver, entrer, rester, perdre, être, avoir*), (c) une valeur translative en servant de «support verbal» à un nom (*donner, faire, poser, rendre*) :

- |      |               |                                                  |
|------|---------------|--------------------------------------------------|
| (16) | <i>mettre</i> | <i>en danger, en route, en évidence...</i>       |
|      | <i>donner</i> | <i>l'alarme, un conseil, un avertissement...</i> |
|      | <i>rester</i> | <i>à l'écoute, à l'affût...</i>                  |
|      | <i>faire</i>  | <i>jour, nuit, beau...</i>                       |
|      | <i>faire</i>  | <i>confiance, faire route, faire feu...</i>      |
|      |               | etc.                                             |

Ces locutions, que l'on retrouve dans toutes les langues — en n'étant évidemment pas toujours marquées de la même façon — sont figurées dans les dictionnaires sous le terme qui fait sens dans l'expression, c'est-à-dire le nom ou l'adjectif, et non le verbe support qui les marque : *mettre en danger* est à enregistrer sous *danger* ; *mettre en route*, sous *route*, etc. De même qu'on l'a vu avec les composés nominaux, celles parmi les locutions dont le sens n'est pas évident sont explicitées et si nécessaires précisées par un exemple.

#### 1.4.2. *Les suites de mots intangibles*

Les suites des mots intangibles sont des syntagmes figés qui, dans les cas extrêmes, n'admettent aucune variation d'aucune sorte, ainsi *fièvre de cheval* (REY A. 1992a: XXXVI) :

- 
3. «La structure du composé est **transparente** lorsque chacune de ses parties constitutives possède une forme et un sens reconnaissables et qu'en outre le sens des constituants se retrouve dans la signification globale : *un porte-bagages, une vache laitière*.  
«La structure est **opaque** lorsque aucun des deux constituants ne possède de lien sémantique avec la signification globale : *blanc-bec, cordon-bleu* (...).  
«La structure est **partiellement opaque** lorsqu'on y retrouve la signification d'une seule de ses parties (...) : *bateau-mouche, sage-femme, mariage blanc*» (LEROT J. 1993: 360 — souligné par l'auteur).

- (17) *fièvre*      *de cheval*  
                   \* *de chevaux*  
                   \* *de vache*  
                   \* *de poney*  
                   \* *de petit cheval*  
                   etc.

Si toutefois l'un des éléments du syntagme varie ou commute avec d'autres unités, cette variation n'aboutira pas à une modification de sens du syntagme. Ex. :

- (18) 1. *se casser*    *la tête*  
       2.                    *les jambes*  
       3.                    *les bras*  
       4. \**se briser*    *la tête*  
       5. *se briser*    *les jambes*

Dans le paradigme, le deuxième et le troisième syntagmes (*se casser les jambes, les bras...*) sont tous les deux des représentations de *fracture*, contrairement au premier syntagme *se casser la tête* qui ne représentera que rarement cette notion au premier degré, et qui, de ce fait, **constitue un idiotisme**.

Les suites de mots intangibles, qui comprennent les **expressions, les locutions et les énoncés formulaires** résultent donc le plus souvent d'emplois métaphoriques consacrés. « Ces groupes figés sont des 'unités de traductions' que l'on est obligé d'apprendre au même titre que les entrées du dictionnaire » (REY A. 1992a: XXXVI).

## 2. LA PARTICULARITE DES DICTIONNAIRES BILINGUES

La question qui se pose à présent est de savoir, compte tenu de ce qui vient d'être dit, quelle est, concernant l'exemplification, la spécificité du dictionnaire bilingue ; et étant donné cette spécificité, quelle est la pratique dans les dictionnaires de langues africaines.

### 2.1. Le cas des dictionnaires bilingues bidirectionnels

Le dictionnaire bilingue **bidirectionnel** — *i.e.* un dictionnaire traitant de deux langues à **égalité dans un sens et dans l'autre** (français-anglais et anglais français, anglais-espagnol, espagnol-anglais, etc.) — exclut de prime abord du champ des exemples les citations et dans une large mesure les exemples dont la visée est d'attester l'existence d'un terme.

En effet, cet ouvrage, qui est conçu à l'intention d'un usager dont la compétence est en théorie inégale dans les idiomes en présence, se présente

avant tout comme une **interface entre deux langues** remplissant des fonctions similaires d'une société à l'autre (langue véhiculaire, langue nationale, langue officielle, langue d'enseignement...). Son ambition est de couvrir au même degré, au-delà des usages quotidiens et courants qui font partie intégrante de ses préoccupations, les différents **domaines spécialisés** (arts et lettres, sciences et techniques, droit, économie, politique...).

Dès lors, du point de vue stratégique, le lexicographe se positionne ici **contrastivement** dans ses choix : il cherche à travers ses exemples beaucoup moins à décrire ou à illustrer comme c'est le cas dans un dictionnaire monolingue, qu'à informer sur l'**équivalence des contextes** d'occurrence du mot-entrée d'une langue à l'autre. En d'autres termes, la visée n'est pas l'exhaustivité ni la diversité des emplois et des usages, non plus de témoigner sur l'une des langues par rapport à l'autre, mais plutôt de **proposer une voix d'accès** d'une langue à l'autre.

Aussi, mis à part les énoncés parémiques, n'est-il pas étonnant de ne rencontrer pratiquement comme exemples dans ces dictionnaires que des groupes de mots. En effet, en raison des objectifs qui sont les siens et des contraintes matérielles, le dictionnaire bilingue — qui doit être de manière plus aisée en ne dépassant que rarement deux volumes — ne retiendra du coup parmi ses exemples que ceux qui présentent des réelles **difficultés de passage** et qui ne sont donc pas automatiquement prévisibles par l'utilisateur compte tenu par ailleurs des informations générales mises à sa disposition. Et dans les combinaisons qui sont retenues, le mot-entrée n'est en règle générale pas traduisible par la simple transposition de son traduisant dans la langue cible : *sans eau (alcool)* ne se dira pas en anglais *\*without water* ; *aller sur l'eau* ne se dira pas *\*to go on water*, etc. Au bout du compte, là où le *Grand Robert* mentionne plusieurs centaines de combinaisons, on ne trouvera dans le *Robert and Collins* que quelques expressions dont les équivalents anglais sont bien différents du français :

| FRANÇAIS                           | ANGLAIS                                             |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| (19) <b>sans eau (alcool)</b>      | neat, straight                                      |
| <b>aller sur l'eau</b>             | to float                                            |
| <b>se passer les mains à l'eau</b> | to rinse one's hands, give one's hands a quick wash |
| <b>passer qqc sous l'eau</b>       | to give sth a quick rinse                           |
| etc.                               |                                                     |

Sur cet aspect précis de la question, il arrive pourtant que le dictionnaire bilingue signale également des **combinaisons transposables** d'une langue à l'autre et qui ne présentent donc pas, à première vue, des difficultés particulières. Mais l'observation des faits montre qu'en réalité il s'agit le plus souvent dans ce cas : (a) soit des syntagmes rares, voire insolites, que l'utilisateur hésiterait à transposer mot à mot dans la langue cible (*eau dure* qu'un usager peu averti ne traduirait pas en anglais comme il se doit par

*hard water* — *Harrap's New Standard*), (b) soit des syntagmes dans lesquels le mot-entrée est associé à un terme auquel correspondent plusieurs équivalents dans la langue cible (cas par exemple de *source* dans l'*eau de source*, où le complétant français *source* équivaut en anglais selon le contexte, à *spring*, *fountain* et *well*, ce qui peut constituer également une difficulté).

On note enfin comme autre différence entre le monolingue et le bilingue, la **distribution des exemples** à travers l'ensemble de l'ouvrage : dans le second type d'ouvrage, ceux-ci ne sont mentionnés qu'une seule fois et sous une forme abrégée lorsque celle-ci est possible, contrairement au premier qui n'hésitera pas à les mentionner à plusieurs endroits dans toutes les nuances de leur formulation : *il passera beaucoup d'eau sous les ponts* dans le *Robert and Collins* (1984: 225) au lieu de *D'ici là il passera bien de l'eau sous les ponts* dans le *Grand Robert* (1970 t. II: 333) qui fera également figurer cet exemple sous le mot-entrée *pont* dans une formulation différente : *Il coulera, il passera de l'eau sous les ponts, avant que telle chose n'arrive* (GR 1970, t. V : 330, MS « pont »).

## 2.2. Les faits à travers quelques dictionnaires de langues africaines

Une lecture transversale des différents articles traitant de la micro-structure de référence dans les dictionnaires bilingues de langues africaines révèle sur ce plan des attitudes fort variées. DOKE C.M. et *alii* (1990: 632) donnent dans leur article une dizaine d'exemples :

- (20) **-nzi (amanzi, 2.4.9, pl. only) n.** [Ur-B *maingi*. > -manzi ; umanzana]
1. Water. *kulala ngamanzi* (to live on water alone, in famine time) ; *ukubuka into emanzini* (to be pessimistic regarding something ; lit. to look at a thing in the water) ; *ukuhala emanzini* (to be in a state of anxiety ; lit. to sit in the water). *Uthi masiye nganxanye, singamanzi yini ?* (You want us to be of one opinion, are we water ? i.e. to keep in one direction). *Amanzi azwiwa ngoboko* (The depth of water is sounded with a staff ; i.e. Experience is the best teacher). *Bungangamanzi okuphala izikhumba* (Beer is as common as water for tanning skins ; i.e. The yield is abundant).
  2. term applied to beer, tea, or any beverage. *Sizophuza amanzi* (We shall have a drink).
  3. Unreliable talk, weak-mindedness, poor opinion. *Ubeyakhulumé akhulumé amanzi* (Whenever he talks he talks rot).
  4. used in reference to fear. [cf. *ingebe*.] *ukushaywa amanzi* (to be struck by fear, used esp. of a man afraid of his enemy).
  5. used in male conversation in reference to *izibuko*, the nocturnal seminal discharge, e.g. *ukukhuphuka emanzini* (to have nocturnal discharge).
  6. euphem. term for *umthondo*, urine. *ukuchitha amanzi* (to pass water).

Notre ignorance de la langue source ne nous permet pas de nous prononcer sur les caractéristiques formelles des exemples sélectionnés par les auteurs. D'après la traduction anglaise, tout semble indiquer qu'il s'agit de locutions et de proverbes. En cela, la position des auteurs est donc proche de celle des dictionnaires bilingues classiques qui privilégient les expressions comportant des difficultés de traduction. Mais l'originalité de leur démarche réside sans doute dans la **traduction littérale** des exemples qu'ils fournissent. Cette glose est fort utile à l'usager ignorant les subtilités du zulu, car elle lui permet de mieux appréhender le contenu sémantique des phrases qui lui sont données.

Concernant le peul, on peut signaler de nombreux travaux. Le premier d'entre eux, le *Lexique* de GADEN H. (1914) ne donne aucun exemple du terme *ndiyam* «eau», ce qui s'explique par le caractère du travail qui, malgré les informations qu'il contient par ailleurs, se définit avant tout comme un «lexique». Le *Dictionnaire foulfouldé-français* de D. NOYE (1989: 84) ne cite qu'un exemple, à savoir *ndiyam don toba* «la pluie tombe» (m. à m. «l'eau est en train de pleuvoir»). L'ouvrage de M. NIANG (1997) ne va pas plus loin. Le *Dictionnaire pluridialectal des racines verbales du peul* de C. SEYDOU (1998), comme son titre l'indique, ne s'intéresse qu'aux verbes. On relève dans le *Dictionnaire peul-français* de G. ZOUBKO (1996: 346) six locutions : *ndiyam-lamdam* «mer ; océan» ; *e baawo ndiyam* «sans eau» ; *di'e fendide* «neige ; glaces» ; *ndiyam-tugi* «vin de palme» ; *ndiyam dam no fusde* «il pleut» ; *ndiyam dam yawi* «il va pleuvoir» ; *si ndiyam arii* «s'il pleut».

On s'attardera un peu plus sur le *Fulani-English Dictionary* de TAYLOR (1932: 37) ; la microstructure se présente ainsi :

- (21) *ndiyam, di'eele* (and *diyeele*), *ndiyamji*, water ; *ndiyam nguldam*, hot water ; *ndiyam peewdam*, cold water ; *ndiyam pooynaadam*, boiling water ; *ndiyam tunwudam*, dirty water ; *ndiyam yarugo*, drinking-water ; *ndiyamre*, a calabash with an even number of radial lines, used only for water ; cf. *kosamre* ; *ndiyam binndi*, water with which a written charm on a native slate has been washed off ; it is drunk as 'medecine' ; *ndiyam-kusel*, broth ; dim. *ndiyamhal* and *dihal* ; aug. *ndiyamwa* ; *ndiyam-keejum*, with water ; *senuye ndiyamkeere*, abstersion with water.

On regrettera les erreurs que contient l'article, notamment des fautes d'orthographe (corrigées ici) et des inexactitudes (cas de *ndiyam pooynaadam* «eau chaude (m. à m. «eau que l'on a fait chauffer») traduit par «eau bouillante», ce qui correspondrait dans cette variante dialectale du peul aux expressions *ndiyam yuufdam* «eau bouillante», *ndiyam yuufnaadam* «eau portée à ébullition» ou *ndiyam ndolloojam* «eau en train de bouillir», lesquels manquent dans la microstructure.

Quoi qu'il en soit, la présence dans l'article des expressions *ndiyam yarugo* «eau à boire», *ndiyam binndi* «potion à base de versets coraniques»

(m. à m. « eau d'écriture ») et *ndiyam kusel* « jus de viande » (m. à m. « eau de viande ») se justifie pleinement en raison de l'inaptitude du traduisant « eau » à rendre compte du contenu de ces expressions. De même la mention de *ndiyam nguldam* « eau chaude » et *ndiyam peewdam* « eau froide » qui semble à première vue superflue dans la mesure où ces expressions sont transposables terme à terme en anglais, s'explique par la difficulté qu'aurait l'utilisateur à accorder les participes *nguldam* « chaud » et *peewdam* « froid » qualifiant le mot-entrée, étant donné la complexité de l'opération en peul.

Ces exemples ont donc bien leur place. Mais pour ce qui est des autres termes, l'auteur adopte une position qui semble discutable, en traitant sur le même plan les dérivés du mot-entrée et les exemples : (a) cas de l'adjectif dénominal substantivé *ndiyamre* signifiant m. à m. « [calebasse] à eau » ; (b) et cas de l'adjectif *ndiyamkeejum* (m. à m. « quelque chose et n'importe quelle chose qui relève de l'eau ») ou *ndiyamkeere* (m. à m. « quelque chose de la classe NDE qui relève de l'eau »), ces derniers termes étant issus du mot-entrée *ndiyam* par suffixation du dérivatif *-(n)k-* /relatif à/ et d'un classificateur marquant l'accord adjectival à un terme sous-jacent. Il indique par ailleurs le diminutif — rare — du mot sans en donner une illustration, mais également son augmentatif qui semble artificiel.

Le traitement de l'item dans le *Fulfulde-English Dictionary* de F.W. de SAINT-CROIX *et alii* (1998: 100) privilégie les exemples étendus, essentiellement les proverbes :

- (22) *ndiyam* (dam) 1. Water, waters, rain, beverage, liquids of the *dam* class. 2. used in referring to more or less liquid food when offering it to a guest. 3. interest on money. 4. one of the players of the game *lennga* ; *dum faddi* ~ ; *lennga waati* the one playing the part of the 'ndiyam' has been caught and the game has ended (when another will be commenced) ; ~ *yarii* the player 'ndiyam' has reached the goal, *min ndokkii-on* ~ *jagaawe* we will let you change ends and have the *ndiyam* (an offer to the opposing player *ndiyam* in, that is failed to *yara ndiyam* for some five or six games). 5. colour, shade. 6. physical appearance ; o *Pullo*, *ammaa e mo woodi* ~ *Haabe* he is *Pullo*, but has the appearance of *Haabe* (non *Fulbe*) ; ~ *baleejam* water with no mixture, contrast *kalbam/kawlam*, *cuuraadam*, *cuutam* ; ~ *ndiyam googoojirgo/hiite* methylated spirit ; watery ; in rather watery state. 7. fig. alcoholic drinks ; *mo yottaaki* ~ *baalaniido nginam* taking upon oneself to do that of which one is not capable, or has not the necessary knowledge to perform ; *tamsiroowo* ~ *bokko hebi nebbam* if one manufactures rumours from little or nothing gets wind of something really big, what capital he makes out of it ; *dum ndaara/raara* ~ *dum ndaara/raara conndi* think before acting (look before you leap) ; *dam* ~ *yaajii*, *dam* ~ *luggaay/luggaa* appearances are deceptive ; *alaama* ~ (*yügo*) *duule* coming events cast the shadows before them.

L'article pose un certain nombre de problèmes : (a) la définition du mot-entrée « liquids of the *dam* class » est inexact dans sa formulation, les

liquides de la classe *dam* ayant chacun une désignation par un terme lexical propre (*kosam* «lait», *nebbam* «beurre ; huile», *yiiyam* «sang», etc.)<sup>4</sup>. (b) Les exemples qui sont supposés illustrer le quatrième sens sont incompréhensibles ; les traits ethnolinguistiques que les auteurs signalent ainsi avec tant d'insistance, malgré l'intérêt qu'ils peuvent avoir, n'ont pas tout à fait leur place dans l'article et seraient plutôt à enregistrer sous l'entrée *lennga* qui désigne le jeu en question. (c) La distinction entre 5 et 6 ne paraît pas pertinente ; il s'agirait très probablement d'une erreur, deux des exemples illustrant le 6 n'ayant pas de rapport direct avec le sens donné. (d) Les proverbes ne sont pas traduits, mais commentés, et c'est là un choix qui se situe à l'inverse de celui de DOKE C.M. et *alii* cités *Supra*. Malgré sa richesse, l'article souffre donc d'un traitement peu satisfaisant des données.

Le dernier exemple qu'on citera est extrait du *Dictionnaire de l'agriculture* de H. TOURNEUX et de Y. DAÏROU (1998: 328-329). L'article se présente ainsi :

- (23) **ndiyam/ndiyamji (dam/di)**, n. cf. *ceedoojam, iyeende*  
 • eau, eau de pluie

**Mi don bana mi walaa haa don. – Ndiyam !**

Je suis ici comme si je n'y étais pas. — L'eau ! (Dev. Noye 1974, p. 295.)

**Ndiyam, no tawi lesdi wa'i, wa'ata.**

(De la couleur dont) l'eau trouve la terre, elle le devient. (Prov.)

L'eau prend la couleur du sol qu'elle rencontre. Le fils du paysan deviendra paysan, etc.

**Njaren ndiyam laabdam ; kuuwtiniren bee ndiyam laabdam haa kuude defgo bee yiiwaago.**

Buvons de l'eau propre et servons-nous d'eau propre pour la cuisine et la toilette.

⇒ **ndiyam bunndu**

- eau de puits

⇒ **ndiyam dampel**

- eau de forage

⇒ **ndiyam follere**

« eau / d'Hibiscus *sabdariffa* »

- cf. hoyoro

⇒ **ndiyam kalludam**

« eau / mauvaise »

- eau non potable

⇒ **ndiyam luggere**

- eau de marigot

⇒ **ndiyam tiyo**

- eau du robinet

---

4. Par «liquids of the *dam* class», les auteurs visent sans doute les substances aqueuses (*jus, sève* non laiteuse notamment) que le peul assimile à *ndiyam* «eau» (classe DAM), par opposition aux liquides ayant une certaine consistance (par ex. la *bouillie*) qui sont dans la classe NDI (Cf. MOHAMADOU A. 1994).

⇒ **ndiyam yargo**

« eau / à boire »

- eau à boire (mais pas forcément potable !)
- sève aqueuse, substance aqueuse
- intérêt (d'un prêt)

Selon les termes mêmes des auteurs, l'ouvrage est avant tout conçu comme une « encyclopédie de la nature et de l'agriculture » et comme un outil de vulgarisation à l'usage principalement des paysans néoalphabétisés, afin de faciliter à ces derniers l'acquisition en peul des « concepts modernes » et leur application dans leurs activités socioprofessionnelles. Bien qu'il ait une visée encyclopédique et un caractère technique, le dictionnaire comporte de nombreux exemples commentés et donnés, si nécessaire, avec deux niveaux de traduction. À côté des suites de mots qui sont traitées comme des sous-entrées (marquées par des flèches dans l'article), on trouve ainsi des proverbes, des devinettes, des extraits d'interviews et des citations de textes de vulgarisation, mais dont la référence n'est malheureusement pas indiquée. On se demande cependant si les exemples ayant un caractère didactique, et qui sont nombreux dans l'ouvrage étant donné le but poursuivi par les auteurs, ne gagneraient pas dans bien des cas à être abrégés. L'utilisateur à qui ils s'adressent ayant une bonne pratique du peul, n'a pas nécessairement besoin de cette actualisation. C'est le cas du troisième exemple de l'article :

*Njaren ndiyam laabdam ; kuuwtiniren bee ndiyam laabdam haa kuude defgo bee yiuwaago.* Buvons de l'eau propre et servons-nous d'eau propre pour la cuisine et la toilette.

La phrase, dont le but est très visiblement d'illustrer l'expression *ndiyam laabdam* « de l'eau propre », comporte en fait trois exemples et aurait été plus efficace sous cette forme :

*ndiyam laabdam* de l'eau propre ; *yargo ndiyam laabdam* boire de l'eau propre ; *defrugo, yiuworaago ndiyam laabdam* se servir de l'eau propre pour la cuisine et la toilette.

### 3. DU CORPUS AUX EXEMPLES :

#### TENTATIVE DE SOLUTION D'UNE PROBLEMATIQUE COMPLEXE

Comme on le voit, ce parcours à travers quelques dictionnaires de langues africaines fait apparaître, du point de vue à la fois quantitatif et qualitatif, une grande disparité dans le traitement des exemples : (a) un item aussi courant et aussi fondamental que l'eau est décrit parfois sans exemple, parfois avec un, deux ou trois exemples, parfois avec une dizaine d'exemples ; (b) certains dictionnaires n'enregistrent que des groupes de mots, d'autres par contre privilégient les exemples étendus en accordant une large place aux proverbes dont le traitement varie là également de façon

considérable, allant d'un commentaire qui leur tient lieu de traduction, à deux niveaux de traduction avec un commentaire. Mais de façon générale, les dictionnaires de langues africaines, du moins ceux que nous avons consultés ici, se caractérisent dans ce domaine par leur pauvreté, les données proposées étant loin d'être à la hauteur de l'attente. Car ces ouvrages, de par leur contenu et leurs usagers, sont des produits à part ayant un statut particulier en lexicographie.

### 3.1 Le statut particulier des dictionnaires de langues africaines

Si l'on peut en effet les considérer à juste titre comme des dictionnaires bilingues — puisqu'à travers leur contenu ils cherchent en tout cas à établir un rapport d'équivalence systématique entre le vocabulaire de deux langues différentes — comparés aux dictionnaires bilingues traditionnels, ils se distinguent de ceux-ci sur plusieurs points : (a) ils sont dans la majorité des cas **unidirectionnels** et ne couvrent qu'insuffisamment et de façon aléatoire le vocabulaire des langues concernées ; (b) ils sont souvent faits par des spécialistes de langue, mais qui ne sont pas forcément locuteurs de la langue ; (c) ils se présentent comme des **dictionnaires de version** dont le correspondant pour le thème est rare, sinon inexistant, se résumant dans bien des cas à un index ; (d) comme autre caractéristique et non des moindres, contrairement à ce qui se passe pour les bidirectionnels, la langue cible est ici en même temps **métalangue** ; (e) enfin, en l'absence de dictionnaire monolingue, même élémentaire, ces ouvrages se voient investis des fonctions de **dictionnaires de langue** qu'ils ne peuvent assumer qu'imparfaitement. Beaucoup plus que de dictionnaires bilingues, il ne s'agit en fait ni plus ni moins que de dictionnaires d'une langue dans une autre langue. D'où l'étiquette de « faux bilingue » qu'on emploie parfois pour les qualifier.

D'un autre côté — et ceci n'est pas une critique, mais un simple constat d'un état des faits qui ne doit en rien réduire toute l'estime que nous avons pour ces outils qui ont fait plus que nous « dépanner » et qui ont nécessité tant d'efforts et de sacrifices — beaucoup de ces ouvrages sont dans leur genèse issus des fichiers de vocabulaire accumulé par un chercheur au fur et à mesure de sa découverte d'une langue et qu'il publie pour parer au plus pressé et « pour rendre service » aux **non-locuteurs** impliqués sur le terrain (missionnaires, administrateurs coloniaux, ethnologues, linguistes...) ; ces ouvrages ne s'adressaient donc au départ qu'indirectement et « accidentellement » aux locuteurs de ces langues<sup>5</sup>.

---

5. À quelques exceptions près comme les travaux récents de TOURNEUX H. et *alii* (1998 et 2007).

Or cette configuration a radicalement changé au cours de ces dernières décennies, le public initialement visé s'étant progressivement élargi pour comprendre les **locuteurs natifs** dont les préoccupations sont bien loin de celles du premier destinataire : il ne s'agit pas seulement pour ces nouveaux venus de chercher la traduction d'un mot inconnu, rencontré dans un texte, dans un exercice ou dans un manuel d'initiation quelconque, mais surtout d'apprécier les nuances d'un emploi, de vérifier une forme, de chercher les illustrations d'un mot dans une langue qu'ils maîtrisent, mais ceci, en passant par le biais d'une langue étrangère apprise à l'école, le français ou l'anglais.

Et toute la difficulté est là : pour un même outil, qui met en jeu deux idiomes radicalement différents dans leurs stratégies de représentation, on a affaire à des usagers qui se situent à des niveaux fort différents dans l'une et l'autre de ces langues et qui ont des besoins bien différents.

De ce fait, un dictionnaire de langue africaine apparaît aujourd'hui comme un **outil hybride** qui est appelé à jouer, d'un côté, le rôle dévolu à un dictionnaire bilingue destiné aux apprenants, et de façon générale aux usagers dont la langue de départ est une langue apprise, et de l'autre côté, le rôle dévolu à un dictionnaire de langue destiné aux usagers qui ont déjà la maîtrise de cette langue.

On mesure dès lors le **rôle capital des exemples** dans un tel ouvrage : afin de permettre au dictionnaire de jouer ses multiples fonctions, ceux-ci doivent en effet être suffisamment riches et variés pour rendre compte des emplois des mots indépendamment des difficultés de passage, mais tout en tenant compte néanmoins de ces difficultés dans le traitement des données, *i.e.* le choix des exemples, leur formulation, la traduction mot à mot des locutions, les commentaires linguistiques et sociologiques, etc.

### 3.2. Constitution et analyse du corpus

Pour ce faire, le recours à un corpus large et varié, malgré toutes les contraintes que cela représente, nous semble incontournable.

#### 3.2.1. *Le corpus*

Il est vain de vouloir donner une définition extensive d'un tel **corpus**, sa composition étant avant tout fonction de la langue que l'on décrit et des objectifs que l'on s'assigne. À titre indicatif, s'agissant par exemple du peul, dans un parler donné, le corpus sera constitué entre autres : (a) de textes littéraires dans leurs différents genres et sous leurs différentes formes (littératures traditionnelles orale ou écrite, récits de vie, littérature moderne, textes de vulgarisation) ; (b) de journaux locaux ; (c) de matériaux

audiovisuels (émissions télévisés ou radiophoniques telles que les informations, les débats, le théâtre) ; (d) de conversations enregistrées, d'interviews et d'enquêtes portant sur des domaines spécialisés (artisanat, activités socioprofessionnelles, art culinaire, religion, musicologie...). L'essentiel est ici de réunir de façon la plus large possible les **manifestations de la langue dans sa diversité lexicale** de telle sorte que l'on ait la possibilité d'observer les mots dans les contextes les plus variés. C'est une tâche qui, malgré son étendue, n'est pas hors de portée, compte tenu des équipements modestes mais suffisamment performants dont disposent la plupart des chercheurs aujourd'hui.

Le corpus réuni peut se limiter au départ à une centaine de milliers de mots<sup>6</sup> — dans leur définition typographique — soit environ 700 pages de textes, que le chercheur enrichira progressivement au fur et à mesure de ses investigations. Les textes sont ensuite traités et analysés dans une ou plusieurs bases des données permettant d'éditer différentes tables de concordance en fonction des besoins et selon les étapes de l'élaboration du dictionnaire.

### 3.2.2. Table de concordance d'occurrences linguistiques

Le premier objectif dans l'analyse du corpus est d'indexer chacune des occurrences à son contexte et à la référence de ce contexte : étant donné un nom, un verbe, un adjectif, un marqueur, etc, ceux-ci sont isolés à chacune de leur apparition et rapportés au membre de phrase, à la phrase ou à l'ensemble de phrases graphiques où ils sont enregistrés tout en indiquant leur référence exacte (par ex. le texte auquel ils appartiennent et le numéro de la page des éléments qui leur servent de contexte).

Concernant un nom tel que *laawol* « chemin » (pl. *laabi*) en *pulaar* du *Fuuta-Tooro* (Sénégal et Mauritanie), on recense ainsi à travers un corpus d'environ 100.000 mots graphiques, une centaine d'occurrences du terme qui se présentent de la manière suivante :

(19) EXEMPLE DE TABLE DE CONCORDANCE D'OCCURRENCES LINGUISTIQUES — *BT* et *Td*  
sont les abréviations des textes d'où sont extraits les occurrences, le numéro qui les suit, celui de la page où se trouve le Contexte indexé.

| OCC.         | CONTEXTE                                                                                                                                                                                                     | REF     |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>laabi</i> | <i>Ngol wadi &lt;laabi&gt; tati ko o nani hannde ngol konngol.<br/>/ce [chemin]/a fait/chemins/trois/ce/il/a entendu/ aujourd'hui/ ce/mot /<br/>C'est la troisième fois qu'il entend ce mot aujourd'hui.</i> | (BT:53) |

6. À titre de comparaison, ce chiffre était en 1969 de 80 millions de mots pour le *Trésor de la Langue française* (PRUVOST J. 2006: 87).

*laawol* Ngola <*laawol*> *omo weltii, omo arti omo jogii.* (BT:75)

/ce [éloigné]/ chemin/il est/être content + ACC/ il est/ être de retour + ACC/  
il est/ être muni + ACC/

La dernière fois il était heureux, il était revenu chez lui en étant muni.

*Oon holli mo <laawol>, oon wii:* «*A yii deya peyde?*» (Td:34)

/celui-là/indiqua/lui/chemin/celui-là/dit/tu/as vu/ces [éloignés]/ pieux/

Il lui indiqua le chemin et lui dit : «Tu vois ces pieux là-bas ?»

La table à laquelle on aboutit comporte deux **inconvéniens** de taille. En premier lieu, elle représente une masse considérable de textes dont la consultation et l'exploitation seraient, sinon impossibles, du moins extrêmement fastidieuses : dans le meilleur des cas où, par exemple, à une occurrence est indexée un contexte d'une ligne, un corpus de 100.000 occurrences se traduira par une centaine de milliers de lignes, soit au minimum 3.700 pages de 27 lignes, sans tenir compte de la traduction des éléments de contexte qui multiplierait par 2 ou 3 ces chiffres selon les options.

Le second inconvénient est la dispersion des occurrences d'un même mot qui se retrouvent après un tri alphabétique à des endroits différents de la table suivant les variations morphologiques que subit le mot en fonction des affixes qu'il reçoit et/ou du changement du phonème initial (le singulier et le pluriel d'un même mot dans une langue à classes, les différentes formes d'un verbe, etc.). Ainsi, les occurrences de *yehi* «est allé», celles de *jahdo* ou *jaado* «qui est allé» et celles de *njehi* «sont allés», qui ne sont que quelques unes des formes du verbe *yahde* «aller», seront classées dans ce cas de figure sous «J», «N» ou «Y». D'où la nécessité de poursuivre l'analyse, en s'intéressant aux **caractéristiques formelles** des occurrences linguistique.

### 3.2.3. Analyse taxinomique et morphologique

Plusieurs objectifs sont visés à ce niveau. Le premier est une opération bien connue mais absolument incontournable en lexicographie, *i.e.* la **lemmatisation** (PRUVOST J. 2006: 165). Il s'agit d'indexer systématiquement, et autant que faire se peut automatiquement, chacune des occurrences d'un même mot à un **identifiant lexicographique** qui lui sert d'adresse à travers la base des données. Dans l'exemple que l'on vient de citer, à toutes les occurrences de *yehi*, *njehi*, *jahdo* et *jaado* confondus, correspondra l'un des termes suivants selon les conventions en vigueur et/ou les options de l'auteur :

1. *yah-* lexème-racine représentant la notion d'aller/
2. *yaha* « cela va ; que cela aille » ; inaccompli indéterminé actif du verbe ; forme de citation pandialectale préconisée pour les verbes actifs

3. *yahde* « aller » ; infinitif actif du verbe dans les parlers occidentaux et centraux du peul ; forme de citation spontanée du verbe dans ces variantes dialectales
4. *yaha, -ee* forme en 2 suivi commutativement de la marque du passif
5. *yahde, -eede* forme en 3 suivi commutativement de la marque du passif

L'un des avantages évident de l'opération est d'**appréhender globalement** les occurrences d'un seul et même mot éclaté et éparpillé à travers le corpus (recherche, sélection, filtrage, tri, etc. par le biais du lemme ainsi défini qui ne représente qu'une seule et même chaîne de caractères). Ces unités interviendront par ailleurs et de façon décisive dans la définition de la **nomenclature du dictionnaire** qui sera constituée à partir d'une liste récapitulative de ces identifiants et compte tenu des choix du lexicographe. D'où l'importance de cette étape dans l'élaboration du dictionnaire.

Ceci exige entre autres de répondre à un certain nombre de questions précises en fonction des caractéristiques grammaticales de la langue et des **normes lexicographiques** qui lui sont appliquées : (a) s'il existe des normes établies, jusqu'à quel point peut-on les accepter et jusqu'à quel point peut-on y déroger compte tenu de la nature du dictionnaire que l'on élabore et des usagers auxquels il est destiné ? (b) En l'absence de normes lexicographiques établies, comment définir de façon satisfaisante l'identifiant lexicographique ? Laquelle parmi les différentes formes sous lesquelles apparaît un mot sera retenue (cas des verbes et des adjectifs notamment) ?

Les autres objectifs poursuivis par cette analyse formelle sont d'ordre **taxinomique** et **morphologique**. Sur le premier point, il s'agit, comme on le sait, d'un étiquetage systématique qui consiste à indiquer la catégorie grammaticale à laquelle appartiennent les occurrences et les cas éventuels d'homonymie. Sur le plan morphologique, il s'agit de dégager les radicaux, les affixes dérivationnels et flexionnels qui apparaissent dans les mots, et d'indiquer s'il y a lieu leur étymologie et leurs variantes morphologiques.

#### 3.2.4. *Analyse syntagmatique*

Bien que la base des données permette à l'issue de ces processus d'éditer différentes tables qui soient exploitables dans la description des aspects de la langue centrés sur les constituants syntaxiques (entre autres la morphologie et dans une certaine mesure la lexicologie), elle n'est à ce stade que de peu d'utilité en lexicographie, en tout cas dans l'exemplification. Car les différentes analyses opérées jusque-là ne prennent pas en compte les relations qu'entretiennent les occurrences avec les unités qui leur sont associées. Il reste donc à procéder à une **analyse syntagmatique**.

L'objectif est à ce stade de cerner l'environnement des occurrences : (a) en extrayant le mot qui les précède ou qui les suit immédiatement (ci-

dessous rubriques MG — « mot à gauche de l'occurrence » et MD — « mot à droite de l'occurrence » ; (b) ceux-ci et les éléments nécessaires et suffisants qui les précèdent ou qui les suivent (catégories CTXG — « contexte gauche » — et CTXD — « contexte droite » — du tableau) :

| (20) | CTXG                            | MG                    | OCC                       | MD                   | CTXD                                                  |
|------|---------------------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|
|      | Ngol<br>/ce [chemin]/           | <i>wadi</i><br>a fait | <i>laabi</i><br>chemins   | <i>tati</i><br>trois | ko o nani hannde ngol konngol<br>/ce/il/a entendu/... |
|      |                                 | Ngola<br>ce [éloigné] | <i>laawol</i><br>chemin   | <i>omo</i><br>il est | weltii,<br>/être content + ACC/                       |
|      | Oon holli<br>/celui-là/indiqua/ | <i>mo</i><br>lui      | <i>laawol</i> ,<br>chemin |                      |                                                       |

Le fait d'isoler ainsi les unités situées à gauche et à droite de l'Occurrence permet de caractériser celles-ci taxinomiquement et morphologiquement de la même façon que cela avait été fait pour chacune des occurrences de l'unité lexicale de référence, en ayant donc la possibilité de les identifier en tant que nom, pronom, démonstratif, verbe usuel, verbe marqueur... apparaissant sous telle ou telle forme. Ces caractéristiques et celles de l'Occurrence fournissent des paramètres précieux à partir desquels sont extraits du contexte un nombre nécessaire et suffisant de termes définissant le **groupe de mots pertinents**, *i.e.* les cooccurrences qui manifestent le mot-entrée dans ses emplois. De ce qui précède, on aboutit à :

| (21) | COOCCURRENCE                | TRADUCTION MOT A MOT            | EQUIVALENT FRANÇAIS      |
|------|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| 21a  | <i>wadi laabi tati</i>      | a fait chemin trois             | cela fait trois fois     |
| 21b  | <i>ngol wadi laabi tati</i> | ce [chemin] a fait chemin trois | c'est la troisième fois  |
| 21c  | <i>ngola laawol</i>         | celui-là chemin                 | la dernière fois         |
| 21d  | <i>oon holli mo laawol</i>  | celui-ci indiqua lui chemin     | il lui indiqua le chemin |

### 3.3. Définition des exemples

Ces cooccurrences, selon leur fréquence et leur degré de pertinence sémantique par rapport à la notion à laquelle renvoie le mot-entrée, permettent de définir à leur tour des **collocations** et facilitent de beaucoup le choix des exemples figurant dans la microstructure, que ces exemples soient abrégés ou étendus. Et ce n'est qu'après avoir épuisé les possibilités du corpus que l'on recourra à d'autres moyens pour compléter les informations qui auront été ainsi rassemblées.

#### 3.3.1. Définition des exemples abrégés

Il va de soi que les groupes de mots qui auront été sélectionnés dans la table pour servir d'exemples seront répartis à travers l'article selon son organisation interne, c'est-à-dire selon les différents sens du mot, selon les

sous-entrées que l'on aura été amené à dégager et selon la hiérarchie que l'on aura établie entre ces éléments. La question est ici de savoir sous quelle forme ces groupes de mots figureront en tant qu'exemples aptes à illustrer le sens et les emplois du mot-entrée.

Ainsi, en se reportant au tableau qui précède (*Supra* 21), on constate que le mot-entrée peut *laawol* (*ngol*) *laabi* y apparaît avec deux de ses sens les plus courants en *pulaar* du *Fuuta-Tooro*, (a) celui de « chemin » et (b) celui de « nombre de fois ». Dans l'énoncé qui manifeste le premier sens, *oon holli mo laawol* « celui-ci lui indiqua le chemin », quelle que soit la forme sous laquelle apparaîtra le verbe (à l'accompli, à l'inaccompli, à la forme négative, etc.) et quelle que soit la classe morphosyntaxique des arguments sujet et objet (nom, pronom, démonstratif, etc.) qui seront associés au verbe, on aboutira à une proposition qui représentera toujours le fait d'*indiquer un chemin* :

|      |                                 |                                       |
|------|---------------------------------|---------------------------------------|
| (22) | <i>oon holli mo laawol</i>      | celui-ci lui indiqua le chemin        |
|      | <i>oon hollaani mo laawol</i>   | celui-ci ne lui indiqua pas le chemin |
|      | <i>gorko oo holli mo laawol</i> | l'homme lui indiqua le chemin         |
|      | <i>kollu-moo-mi laawol</i>      | je lui indiquai le chemin             |
|      | etc.                            |                                       |

En tant qu'exemple lexicographique, il s'avère dès lors inutile de maintenir ces énoncés tels quels ; bien au contraire, ils seront reformulés et lemmatisés de telle sorte que l'on n'en garde que le **contenu propositionnel** : <*hollude neddo laawol* montrer à une personne un chemin >. Le procédé est à étendre à d'autres suites de mots de même type, c'est-à-dire à celles qui finalement, comme ici, sont **variables** (*Cf. Supra*, 1.4.1).

La situation est quelque peu différente dans les autres syntagmes du tableau, ceux dans lesquels le mot-entrée a le sens de « nombre de fois » (21a à 21c). On s'aperçoit que ce sens ne se manifeste que dans un environnement bien défini : pour cela, le mot-entrée doit être en effet associé (a) soit à un démonstratif (proche, éloigné ou anaphorique) tout en étant dans ce cas au singulier (23) ; (b) soit aux lexèmes adjectivaux */woot-* un [cardinalité]/ et */wod-* autre/, ou au participe accompli du verbe *heewde* « être beaucoup » ; les occurrences du mot-entrée restent au singulier dans les deux premiers cas et passent au pluriel dans le dernier (24) ; (c) soit enfin à un adjectif numéral cardinal ; l'occurrence du mot-entrée est là également au pluriel et elle peut être précédée du verbe marqueur *wadde* « faire » (25) :

|      |                           |                                 |
|------|---------------------------|---------------------------------|
| (23) | <i>ngol laawol</i>        | cette fois-ci                   |
|      | <i>ngola laawol</i>       | la dernière fois                |
|      | <i>ngool laawol</i>       | cette fois, à cette occasion-là |
| (24) | <i>laawol gootol</i>      | une fois                        |
|      | <i>laawol gonngol</i>     | une autre fois                  |
|      | <i>haa laawol gonngol</i> | à une autre fois ; au revoir    |
|      | <i>laabi keewdi</i>       | plusieurs fois                  |

- (25) *wadi laabi tati*                    cela fait trois fois  
       *ngol wadi laabi tati*                c'est la troisième fois

À la différence de *oon hollli mo laawol* « celui-ci lui indiqua le chemin » qui a été ramené à *hollude neddo laawol* « indiquer à quelqu'un son chemin », *laawol* « chemin » sert ici de « base » à la collocation et l'expression à dégager sera donc formé de ce terme et de ses « collocatifs »<sup>7</sup>, *i.e.* les termes qui le déterminent et tels qu'ils apparaissent régulièrement dans le discours ; soit concrètement :

- (26) *laawol gootol*                    une fois  
       *laawol gonngol*                    une autre fois  
       *laabi keewdi*                    plusieurs fois  
       *wadde laabi* + CARD            se produire un nombre de fois donné

Dans la série, *laawol gonngol* « une autre fois » est souvent marqué par la conjonction *haa* « à, jusqu'à » : *haa laawol gonngol* « à un chemin autre » « à une autre fois ; au revoir », et l'expression représente une suite de mots intangible (*Cf. Supra* 1.4.2), car chacun des termes qui le constituent lui est indispensable et l'ensemble reste figé<sup>8</sup>.

### 3.3.2. Définition des exemples étendus

Ainsi que nous le disions plus haut, ces exemples comprennent les citations, les exemples linguistiques et les exemples didactiques (*Cf. Supra*, 1.2 et 1.3) auxquels s'ajoutent les proverbes, les locutions, et de façon général les énoncés ayant un caractère formulaire et qui apparaissent sous forme de phrases entières.

La nature hybride des dictionnaires de langues africaines qui ne sont pas à strictement parler des dictionnaires bilingues (*Cf. Supra*), autorise en effet à inclure parmi les exemples que l'on enregistre sous une microstructure, les **citations de textes littéraires** qui ne sont pas ou tout au moins ne doivent pas être l'apanage des seules langues ayant une longue tradition de l'écriture. Elles comprendront, ici comme ailleurs, les contextes d'occurrence du mot-entrée qui sont aptes à caractériser ce dernier dans ses propriétés générales,

7. *Cf. Haussmann F.-J. 1997.*

8. La locution peut cependant s'abrèger en surface pour se ramener à *haa gonngol* « à autre [chemin] » par substantivation du collocatif *gonngol* « autre » ; en réalité, le mot-entrée *laawol* « chemin » est bien présent dans l'adjectif, qui est issu du radical /wod- autre/ et du classificateur -NGOL renvoyant à *laawol* « chemin ».

et qui en outre manifestent un trait stylistique qui les place « hors du commun » (Cf. *Supra* 1.2).

Pour une langue donnée, ce peut être la devise d'un héros épique ou d'un personnage historique, une incantation, un passage extrait d'une pièce maîtresse de la littérature orale ou tout simplement la phrase d'un modeste conteur, pourvue que, d'une certaine façon, ces extraits soient estimés comme étant remarquables. La qualité de ces exemples dépend donc avant tout de l'étendue du corpus sur lequel s'appuie le lexicographe dont le choix ici, quoique subjectif par bien des côtés, se retrouve cependant justifié a posteriori par la « force » du texte qu'il aura sélectionné. S'agissant de *laawol* « chemin », on peut ainsi relever dans le corpus somme toute bien limité sur lequel nous appuyons ici, cette phrase :

(27) [...] *o fiyi cigaaji o yii laawol makko, juutngol, liitungol, muusngol, keewngol cadeele, kono o yii besngu, ngalu, debbo, o yii maayde.*

[...] il interrogea les esprits et son destin lui apparut, un chemin long, tortueux, douloureux et semé d'embûches, mais il vit une famille, des richesses, une femme, il vit la mort.

Mammadu Abdul SEK, *Dono Wodaabe*, p. 24

Outre l'atmosphère dramatique qui se dégage de la phrase, celle-ci se caractérise lexicalement et entre autres par deux traits : le mot-entrée *laawol* apparaît au sens propre de « chemin » et à celui figuré de « destin » ; cette occurrence est qualifiée par une série de participes qui, pris chacun à part et associé au mot-entrée, constituent autant de collocations (*laawol juutngol* « chemin long », *laawol liitungol* « chemin tortueux », *laawol keewngol cadeele* « chemin semé d'embûches »).

Quant aux **exemples linguistiques**, comme nous l'avons rappelé plus haut, leur visée est avant tout de montrer à travers un contexte explicite le **fonctionnement** d'une collocation ou d'un mot estimés difficiles ou très rares. Un exemple de ce type, cité ou forgé, conviendrait bien à la locution donnée en (26), *i.e.* <*wadde laabi* + *CARD* faire chemin + *CARD*>. Un usager peu averti pourrait avoir en effet besoin d'un contexte d'emploi de l'expression compte tenu de l'équivalent français qui lui est proposé :

(28) *wadde laabi* + *CARD* se produire un nombre de fois donné : *Ngol wadi laabi tati ko o nani hannde ngol konngol*. C'est la troisième fois qu'il entend ce mot aujourd'hui. (Mammadu Abdul SEK, *Bii Tato*, p. 53)

Les **proverbes** et les **maximes** ont naturellement leur place en tant qu'exemples dans un dictionnaire et tout particulièrement lorsqu'il s'agit de langues des sociétés qui accordent une place centrale à l'oralité et où ce genre reste encore vivant. Tout est de savoir comment les répartir à travers l'ouvrage.

L'une des options, difficile à défendre, consisterait à enregistrer sous une entrée lexicale l'ensemble des proverbes dans lesquels apparaît le terme. Dans une telle perspective, les sept proverbes du corpus de référence où figure le mot *laawol* «chemin» seraient tous retenus et seraient répétés ailleurs. On peut en revanche envisager de mentionner dans un article les seuls proverbes dans lesquels le mot-entrée ou la collocation dont il participe «font sens».

Soit par exemple les trois cas suivants :

- (29) (a) *Mette gooto seekataa reedu <laawol gootol >*.  
/chagrin/un/ne déchire pas/ventre/chemin/un/  
Un seul chagrin ne déchire pas le ventre en < une seule fois >.  
Après une déception, un malheur, il ne faut pas se laisser abattre et désespérer (GADEN H. 1931: 120, n° 423 — Traduction et commentaires de l'auteur).
- (b) *Ko ladde woni jam fof, yoo gundo <sel laawol >*.  
/ce que/brousse/est/paix/tout/il est souhaité/varan/s'écarter/chemin/  
Si tranquille que soit la brousse, que le varan < sorte du sentier >.  
Même en temps de paix, si grande que soit la sécurité, il est prudent de se garer du roi et de ses agents (GADEN H. 1931: 87, n° 300 — Traduction et commentaires de l'auteur).
- (c) *<Laawol jam > wodddataa*.  
/chemin/sécurité/n'est pas loin/  
Un < chemin sûr > n'est [jamais trop] long.

En (a), le proverbe tire son sens de la cooccurrence des collocations *mette gooto* «un seul chagrin» et *seekde reedu* «fendre le vendre», et l'expression *laawol gootol* <chemin un> «une fois» ne remplit que la fonction de circonstant ; l'exemple ne figurera donc pas sous *laawol (ngol) laabi* «chemin». En (b), en l'absence de *selde laawol* «s'écarter du chemin», le proverbe ne sera pas compréhensible, et le terme *laawol* «chemin» est ici pertinent, tout comme il l'est, de façon beaucoup plus évidente, en (c) : lorsqu'on est en mesure de choisir entre plusieurs «chemins», la préférence doit aller à celui qui est le plus sûr, même si celui-ci est long.

\*

L'exemple lexicographique apparaît donc avant tout comme la conjonction d'un contenu et d'une forme apte à mettre en évidence les caractéristiques du mot-entrée.

Ces caractéristiques sont avant tout les propriétés inhérentes au mot-entrée en tant que terme représentant abstraitement les occurrences d'une notion donnée et telles que celles-ci sont manifestées dans les usages d'une communauté linguistique : étant donné *chemin*, ce terme renvoie en français à des représentations du type *chemin long, court, difficile, rapide...* ; *emprunter, suivre un chemin, s'arrêter en chemin, poursuivre son chemin...*

et les représentations que l'on a dans cette langue exclut le sens de « nombre de fois », au contraire du *peul* qui le manifestera dans le discours par des collocations telles que : « un chemin, deux chemins, plusieurs chemins... ».

Les caractéristiques mises en avant à travers les exemples peuvent être en second lieu formelles au sens où le mot-entrée apparaîtrait comme une occurrence linguistique distinguée parmi bien d'autres (attestation de l'existence d'un mot rare, illustration des caractéristiques grammaticales, illustration d'une construction complexe, emploi remarquable...).

Ces caractéristiques peuvent enfin relever à la fois des propriétés sémantiques et des propriétés formelles du mot-entrée (cas par exemple de proverbes, de certaines citations et des phrases formulaires...)

Tel est du moins ce que l'on peut observer dans un dictionnaire de langue disposant de toutes les latitudes. Tel est très partiellement le cas dans un dictionnaire bilingue bidirectionnel en raison de sa fonction d'interface entre deux idiomes qui le pousse à privilégier parmi ses exemples les expressions présentant des difficultés de traduction : *l'eau* correspond en anglais à *water*, mais qu'en anglais « on ne va pas sur l'eau » ; on dira plutôt *to float* ; cependant « eau lourde » se dit tout comme en français *heavy water*.

Du fait de la situation des langues africaines qui sont confrontées constamment et pendant longtemps encore aux langues européennes, la particularité des dictionnaires que l'on est amené à leur consacrer, en ce qui concerne l'exemplification, est de « jouer sur les deux tableaux » en même temps : *laawol* en *peul* équivaut en français à « chemin » ; et parmi les représentations auxquelles renvoie le terme *peul* pris dans ce dernier sens, on aura d'un côté, *laawol juutngol*, *liitungol*... « un chemin long, sinueux... » ; *hollude neddo laawol*, « indiquer à quelqu'un son chemin » ; mais d'un autre côté, le *peul* dira *nanngude laawol* < attraper le chemin > pour « se mettre en route » ; *laawol gootol* < chemin ; un > pour « une fois » ; *haa laawol ngonngol* < à chemin autre > pour « à une autre fois ; au revoir ».

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ATKINS B.T., DUVAL A., MILNE R.C. et alii, 1984, *Robert and Collins. Dictionnaire français-anglais, English-French Dictionary*, Paris, Société du Nouveau Littre ; London, Glasgow et Toronto, Collins, 781 p.
- CULIOLI A., 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation*. Tome I : *Opérations et représentations*, Paris, Ophrys, 225 p.
- CULIOLI A., 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation*. Tome II : *Formalisation et opérations de repérage*, Paris, Ophrys, 183 p.
- CULIOLI A., 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation*. Tome III : *Domaine notionnel*, Paris, Ophrys, 192 p.
- DAÏROU Y., Cf. TOURNEUX H.

- DOKE C.M. MALCOM D.M., SIKAKANA J.M.A., VILAKAZI B.W., 1990, *English-Zulu, Zulu-English Dictionary*, Johanesburg, Witwatersrand University Press, XIV + 572 ; XXVI + 918 p.
- DUBOIS J. et C., 1971, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse, 217 p.
- GADEN H., 1914, *Le Poular, dialecte peul du Fouta sénégalais. Tome II : Lexique peul-français*, Paris, Ernest Leroux, 263 p.
- GADEN H., 1931, *Proverbes et maximes peuls et toucouleurs traduits, expliqués et annotés*, Paris, Institut d'Ethnologie, 368 p.
- Le Grand Robert de la langue française*, v. ROBERT P. 1970 et REY A. 1992b
- Harrap's New Standard*, v. MANSONION M.A. et alii, 1983.
- HAUSSMANN F.-J., 1997, « Tout est idiomatique dans les langues », in MARTINS-BALTAR M. (éd.), *La Locution entre langues et usages*. Paris, ENS Éditions, pp. 277-290.
- KALONJI M.T.Z., 1993, *La Lexicographie bilingue en Afrique francophone : l'exemple français-cilubà*. Préface de Pierre Lerat. Paris, L'Harmattan, 368 p.
- AL-KASIMI A.M., 1983, *Linguistics and Bilingual Dictionaries*, Leiden, E. J. Brill, 131 p.
- LEROT J., 1993, *Précis de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit, 446 p.
- MANSION M.A., LEDESERT R.P.L. et M., 1983, *Harrap's New Standard French and English Dictionary*, Tome I, Londres, Paris, Harrap.
- MOHAMADOU A., 1994, *Classificateurs et représentation des propriétés lexicales en peul (parlers de l'Aadamaawa)*, Paris, Les Documents de Linguistique africaine, 240 p.
- NIANG M., *Pulaar-English, English-Pulaar Dictionary*, New York, Hippocrene Standard Dictionary, 1997, 275 p.
- NOYE D., 1989, *Dictionnaire foulfouldé-français. Dialecte peul du Diamaré, Nord-Cameroun*, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner ; Garoua (Cameroun), Procure des Missions, XVI + 425 p.
- PRUVOST J., 2006, *Les Dictionnaire français. Outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 200 p.
- REY A., 1990, Préface à REY A., CHANTEREAU S., MONTREYNAUD F., PIERRON A. et SUZZONI F., *Dictionnaire de proverbes et expressions*, Paris, Le Robert, pp. IX-XXX
- REY A., 1992a, Préface au *Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de Paul Robert*. Deuxième édition entièrement revue et enrichie. Tome I, Paris, Dictionnaires Le Robert, pp. XVII-XLII.
- REY A., 1992b, *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de Paul Robert*. Deuxième édition entièrement revue et enrichie. Tomes II et III, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- REY-DEBOVE J., 1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haie, Paris, Mouton, 329 p.
- Robert and Collins* v. ATKINS B.T. et alii.

- ROBERT P., 1970, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*. Tomes II et V, Paris, le Robert, 893 p.
- de SAINT-CROIX F.W. et Center for the Study of Nigerian Languages, Bayero University (Kano) 1998, *Fulfulde-English dictionary*, Kano, Center for the Study of Nigerian Languages, Bayero University, XXII + 536 p.
- SEYDOU C., 1998, *Dictionnaire pluridialectal des racines verbales du peul, peul-français-anglais*, Paris, Karthala et Agence de la Francophonie (ACTT), LIII + 894 p.
- TAYLOR F.W., 1932, *Fulani-English Dictionary*, Oxford, At the Clarendon Press, VII + 242 p.
- TOURNEUX H. et DAÏROU Y., 1998, *Dictionnaire peul de l'agriculture et de la nature, Cameroun*, Paris, Karthala, AJ Wageningen et CTA; Montpellier, Éditions du CIRAD, 547 p.
- TOURNEUX H. 2007, [avec la collaboration de BOUBAKARY Abdoulaye, HADIDJA Konaï et FAKIH Ousmane] *Dictionnaire peul du corps humain et de la santé (Diamaré, Cameroun)*, Paris, OIF/Karthala, 616 p.
- ZOUBKO G., 1996, *Dictionnaire peul-français*, Osaka, National Museum of Ethnology, XIV + 552 p.